

Établissement public foncier de Loire-Atlantique
Établissement Public Foncier Local
11, rue Arthur III
44200 NANTES

Décision de préemption n° 2025-066

EXTRAIT

Le directeur,

- VU** les articles L.324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme régissant les Établissements Publics Fonciers Locaux ;
- VU** la création de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique le 17 juin 2012, et son assemblée constitutive en date du 3 juillet 2012 ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique en date du 19 octobre 2017, désignant Monsieur Jean-François BUCCO en qualité de directeur dudit établissement ;
- VU** la délibération du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique du 19 octobre 2022, portant délégation à Monsieur Jean-François BUCCO, directeur de l'établissement, de l'exercice des droits de préemption et de priorité définis dans le Code de l'Urbanisme, par délégation de leurs titulaires.

Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant :

<u>Adresse du bien</u> BOUAYE (44830) 22 bis, avenue de la Pommeraie	
<u>Liste des biens</u> Parcelles cadastrées section AC numéros 18, 376 et 377, pour une contenance totale de 1 313 m². <i>Étant ici précisé que les parcelles cadastrées section AC numéros 18 et 376 sont des parcelles à usage de passage, cédées à hauteur de la moitié indivise chacune.</i>	
<u>Délégation à l'Établissement public foncier</u> Décision de Madame Laure BESLIER, pour la Présidente de Nantes Métropole, datée du 16 octobre 2025, portant sur la délégation ponctuelle du droit de préemption à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique à l'occasion de l'aliénation d'une propriété cadastrée section AC numéros 18, 376 et 377, d'une contenance totale de 1 313 m², sise à BOUAYE (44830) 22 bis, avenue de la Pommeraie.	<u>Date de décision de préemption</u> 27 octobre 2025

À Nantes, le 27 octobre 2025,

Pour l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique,

Le Directeur,

Jean-François BUCCO